Image not found or type unknown

Compte épargne logement (CEL) : comment ça fonctionne?

Actualité législative publié le **17/07/2024**, vu **683 fois**, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

Compte épargne logement (CEL) : comment ça fonctionne?

> Le compte d'épargne logement (CEL) est un produit d'épargne orienté vers un projet immobilier. Contrairement au Plan d'épargne logement (PEL), il permet d'accéder sans conditions à son épargne. L'épargne accumulée permet d'obtenir notamment un prêt immobilier ou un prêt pour financer ses travaux. Quel est le plafond du CEL ? Quelles sont ses conditions d'ouverture ? Nos réponses.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.economie.gouv.fr/particuliers/compte-epargne-logement-cel

> Vous souhaitez épargner dans la souplesse pour **acheter un logement** ? Le compte épargne logement (CEL) peut vous intéresser. C'est un compte sur lequel votre argent reste disponible et qui vous permet, après 18 mois d'épargne, de demander un prêt immobilier ou un prêt travaux. À la différence du plan d'épargne logement (PEL), l'épargne du CEL est disponible. Les règles diffèrent selon la date d'ouverture du CEL. Nous vous présentons les informations à connaître.

SOURCE ET DE PLUS :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16136

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés